



AGRI • AGRO

PRODUC • TRANSFO • SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN

AGIR POUR TOUS

À Paris, le 27 octobre 2026

À l'attention des organisations professionnelles d'employeurs, des directions d'entreprises et des représentants des branches professionnelles relevant du champ de la CFDT Agri-Agro

Objet : Appel fédéral à la grève et à la mobilisation du jeudi 5 novembre 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la journée nationale de mobilisation intersyndicale du **jeudi 5 novembre 2026**, la Fédération CFDT Agri-Agro appelle l'ensemble des salariés relevant de ses champs professionnels à participer à cette journée d'action, notamment par la grève et la participation aux manifestations organisées.

Cet appel concerne l'ensemble des secteurs professionnels couverts par notre fédération, notamment la production agricole, les industries agroalimentaires, les coopératives agricoles, les services à l'agriculture ainsi que les organismes professionnels relevant de notre périmètre.

Cette mobilisation intervient dans un contexte économique et social marqué par des inquiétudes croissantes concernant le pouvoir d'achat, l'avenir de l'emploi, les conditions de travail et les transformations des entreprises et des filières.

Les salariés de nos secteurs contribuent quotidiennement à des activités essentielles à la vie économique et sociale de notre pays, à son approvisionnement alimentaire et à la vitalité de ses territoires.

Cette contribution fondamentale doit trouver une traduction concrète dans la reconnaissance de leur travail, de leurs qualifications, de leurs responsabilités et de leurs droits.

Par cet appel, la CFDT Agri-Agro entend porter plusieurs exigences revendicatives prioritaires :

1. La revalorisation des rémunérations et la reconnaissance du travail

Nous revendiquons l'ouverture ou la poursuite de négociations salariales permettant des augmentations de rémunération, la revalorisation des minima conventionnels, la reconnaissance des qualifications et des responsabilités, ainsi qu'une répartition plus juste de la richesse créée.

2. L'amélioration effective des conditions de travail et la protection de la santé des salariés

Nous demandons des engagements concrets sur la prévention des risques professionnels, la réduction de la pénibilité, la maîtrise des charges et des rythmes de travail, le respect des temps de repos et l'adaptation des effectifs aux besoins réels de l'activité.

Une attention particulière doit être portée aux salariés exposés aux contraintes physiques, aux horaires atypiques, aux risques climatiques et aux situations de précarité, notamment les travailleurs saisonniers.

3. La défense de l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

Nous demandons que les stratégies économiques et les transformations écologiques, numériques et technologiques s'accompagnent de garanties sociales, d'investissements dans les compétences et la formation, ainsi que d'une anticipation négociée de leurs conséquences sur l'emploi et les métiers.

4. Le renforcement du dialogue social et du pouvoir d'agir des salariés

Nous revendiquons un dialogue social effectif, respectueux des prérogatives des représentants du personnel, permettant aux salariés de participer aux décisions qui concernent l'organisation de leur travail et l'avenir de leurs entreprises et filières.

La CFDT Agri-Agro considère que la compétitivité et l'avenir de nos activités ne peuvent durablement reposer sur une pression accrue sur le coût du travail, les rémunérations ou les conditions d'emploi.

La reconnaissance du rôle essentiel des salariés doit constituer un engagement social concret et mesurable.

Dans ce cadre, la fédération appelle les employeurs et leurs organisations professionnelles à prendre toute leur part dans la recherche de réponses négociées à ces revendications, tant au niveau des entreprises que des branches professionnelles.

La CFDT Agri-Agro appelle les salariés à participer aux actions de mobilisation du **5 novembre 2026**, y compris par des arrêts de travail, dans le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables.

Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires afin de permettre l'exercice des droits des salariés et de leurs représentants dans le cadre de cette journée de mobilisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre Dubois
Secrétaire Général

